



Comité France Maritime
Comité du nautisme et de la plaisance
Groupe 3
« Ports de plaisance maritimes et fluviaux »

Compte rendu de la réunion d'installation du groupe de travail n°3 du mercredi 4 avril 2018

Dans le cadre du Comité du Nautisme et de la Plaisance co-présidé par le SGMer et la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, les membres du groupe de travail numéro 3 présidé par la Fédération Française des Ports de Plaisance se sont réunis autour d'un triple objectif. Il s'agit tout d'abord de valider les objectifs à atteindre autour de la thématique des ports de plaisance, puis de poser les bases de la problématique du dragage et de travailler sur l'étude des modèles économiques des ports de plaisance. Ce groupe de travail a réuni les administrations, les représentants des ports ainsi que des représentants d'associations d'usagers et de filières industrielles.

Cette thématique est essentielle dans le développement de l'économie littorale et des activités de nautisme et de plaisance qui, comme le souhaite le Premier Ministre, doivent être développées afin de devenir un véritable vecteur de création d'emploi.

1. Anticipation des évolutions relatives à la prise en charge des résidus de dragage pollués

Le représentant des Ports de la Rochelle soulève un premier frein en évoquant les délais d'instruction : deux ans en moyenne pour autoriser un dossier de dragage. En plus du temps, ces dossiers nécessitent l'appui de cabinets spécialisés, ce qui représente un poids non négligeable pour les petits ports de plaisance. À ce jour, il est également impossible de renouveler une demande réalisée et validée. La réalisation d'une nouvelle étude dans son intégralité et la constitution d'un nouveau dossier sont nécessaires. La mobilisation financière associée est estimée entre 40.000 et 70.000 euros.

La FFPP souligne l'intérêt de développer une contribution en « amont » dans le dragage : les ports font office de réceptacle de sédiments des différents cours d'eau ou rivières qui peuvent les traverser. L'activité portuaire n'est pas productrice de sédiment et il n'existe pourtant aucune contribution financière de l'amont aujourd'hui dans la prise en charge de ces rejets. Par ailleurs, les ports s'estiment incapables et incompétents pour valoriser les résidus de sédiments : ces problématiques relèveraient plus de la recherche scientifique et de la prise en charge par des industries du bâtiment et travaux publics. Il semble toutefois difficile de décharger sur les industries du BTP l'intégralité de la

prise en charge de la valorisation des sédiments : une alternative serait la mise en place de marchés publics spécifiques qui permettraient de bénéficier d'une garantie de l'État concernant la compétitivité du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, le Syndicat des Ports de Pêche – Plaisance de Cornouaille évoque le problème d'acceptation de l'activité du dragage par le grand public. Un travail de sensibilisation et de communication sur l'impact réel de cette activité est aujourd'hui inexistant et doit être réalisé.

Enfin, deux flous juridiques sur la question sont relevés : d'une part l'article 85 de la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue ne fixe aucune norme sur la définition de « sédiments pollués ». D'autre part, dans le cadre d'une contribution de l'amont dans la prise en charge des sédiments marins, il semble difficile de demander une participation pour le dragage dans le cas où un pays tiers serait l'amont (notamment dans le cadre des ports du Lac Léman avec la Suisse).

2. Penser les ports de plaisance comme outil de renforcement des territoires

Les ports jouent un rôle essentiel dans l'identité des territoires et dans le maintien des populations actives sur ce dernier. Pour renforcer l'importance de la plateforme portuaire sur le tourisme local, la FFPP a développé un plan d'activité en vue de favoriser la consommation d'activité nautique par les touristes, qu'elles soient directement intégrées aux ports ou connexes, en lien avec la mer. Les fédérations en présence émettent le souhait d'un accompagnement de l'Etat pour permettre le développement de ce plan d'activités.

La problématique qui se pose autour de la coordination et d'association entre les ports fluviaux et les collectivités est évoquée par les participants. Les ports fluviaux appartenant à Voix Navigables de France (VNF), tous conviennent de la nécessité de développer des systèmes de coopération pour permettre un travail efficace et dans des conditions sereines entre les collectivités et les ports de plaisance fluviaux.

3. Accompagnement des gestionnaires de port pour répondre aux défis de la transition écologique

En ce qui concerne la FFPP souligne les besoins d'accompagnement des gestionnaires de port pour répondre aux défis de la transition écologique, en lien avec les territoires d'innovation et de grande ambition. Au regard de ses prérogatives en la matière, la FFPP considère que la Caisse des Consignations et des Dépôts pourrait être mobilisée dans le financement de tels projets.

4. Poursuite de la démarche d'observatoire des ports de plaisance

La FFPP indique qu'en complément des services de l'État, il existe aujourd'hui un mouvement des collectivités qui conduisent des études profondes et détaillées sur les ports de plaisance. Ces travaux sont mis en cohérence par la Fédération des Industries Nautiques qui joue ici un rôle complémentaire. Ces études déterminent différents profils territoriaux et profils de ports en fonction de leur taille et de leurs territoires pour les catégoriser. La comparaison entre ces différents profils permettrait de mettre en valeur des résultats intéressants.

La DAM précise que les résultats de la première étude lancée en 2013 ont à la publication de résultats en 2015. La réalisation d'une seconde étude similaire est prévue afin d'évaluer la dynamique des ports à court terme. L'articulation des travaux de la DAM et du CFM permettra d'évaluer les évolutions, d'identifier les tendances ainsi que de nouvelles problématiques.

5. Amélioration du modèle fiscal des ports de plaisance

L'APPA considère qu'il est nécessaire d'envisager une réforme sur la taxe de séjour portuaire qui suscite l'hostilité à la fois des plaisanciers qui sont contraints de payer une même taxe à deux endroits différents le même jour mais également des administrations portuaires qui n'appliquent aujourd'hui pas la réglementation en vigueur.

La FIN soulève la nécessité d'effectuer une cartographie des fiscalités qui pèsent sur nos secteurs, afin de permettre une proposition de simplification d'une fiscalité prenant en compte de nouveaux intérêts comme la transition écologique et énergétique et qui permettrait de favoriser le développement de la compétitivité des entreprises.

La FFPP rappelle qu'aujourd'hui, les ports en tant qu'entité juridique ont très peu de retours sur l'ensemble de ces taxes qui sont versées, notamment le droit annuel de francisation et de navigation (DAFN).

Liste des participants

NOM	Organisation
BAILLY-MAITRE Marie-Laure	MTES/DGITM
BANEL Eric	SGMer
BLIN Nicolas	SGMer
CITTEE-VERDOL Maïté	SGMer
FAURE Abigaïl	CNP
JORIS Aurore	Atout France
KIFFER Jean	FNPP
LE CORRE Gilbert	FFPP
METAYER Fabien	FIN
MOQUAY Bertrand	APPA
NICOLAS Xavier	MTES/DAM
PIERRE Marion	Région Occitanie
QUIVORON Adrien	VNF
RASSENEUR Xavier	Syndicat Ports de Pêche – Plaisance de Cornouaille
RENIER Bernard	UNAN
VIGNAUD Christian	FFPP
VINAY Paul	FNPP
ZINS Alain	UNAN